
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 mai 2016 à 19 h
4555, rue de Verdun**

PRÉSENCES :

Monsieur Jean-François Parenteau, Maire d'arrondissement
Madame la conseillère Manon Gauthier, Conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Sterling Downey, Conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Luc Gagnon, Conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Andrée Mauger, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Pierre L'Heureux, Conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Eve Brunet, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Pierre Winner, directeur d'arrondissement
Madame Caroline Fisette, directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire
d'arrondissement
Madame Nicole Ollivier, directrice de la culture
Monsieur Stéphane Bernaquez, directeur de l'aménagement urbain et des services
aux entreprises
Monsieur Jean Cardin, directeur, direction adjointe des projets d'infrastructure
et du génie municipal
Monsieur Martin Roberge, directeur des travaux publics

CA16 210099

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 3 mai 2016 avec les modifications suivantes :

- *Ajout du point 40.11 : Approuver la modification du montant total des gratuités offertes à l'organisme Centre communautaire Dawson, dans le cadre de l'événement Rallye pour les jeunes et marché aux puces. Recommander une dérogation quant à la tarification et à la durée d'utilisation. Approuver les modifications de l'ordonnance. (1164637006)*
- *Retrait du point 40.04 : Second projet - Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de 3 étages comprenant un commerce alimentaire d'un maximum de 400 m² et un total de 12 logements, à l'angle des rues Bannantyne et Godin (lot vacant 1 198 798). (1165291005)*

CA16 210100

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 avril 2016.

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 avril 2016 soit par les présentes considéré comme lu, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil et il est par les présentes approuvé.

10.02

CA16 210101

Approbation du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du conseil d'arrondissement de Verdun tenue le 29 mars 2016, à 18 h, portant sur le projet de résolution CA16 210049 (3375 à 3385, rue Evelyn - lot 1 153 224).

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du conseil d'arrondissement de Verdun tenue le 29 mars 2016, à 18 h, portant sur le projet de résolution CA16 210049 (3375 à 3385, rue Evelyn - lot 1 153 224) soit par les présentes considéré comme lu, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement et il est par les présentes approuvé.

10.03

CA16 210101.1

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions débute à 19 h 20 pour se terminer à 21 h 01; 16 personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

CA16 210102

Octroyer un contrat à *Lignco Sigma inc* pour le marquage sur chaussée et aux intersections, avec option de renouvellement pour les années 2017 et 2018 - Dépense totale de 108 633,62 \$, contingences et taxes incluses, pour l'année 2016 - Appel d'offres public 16-15112 (3 soumissionnaires). (1163461007)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense de 108 633,62 \$, contingences et taxes incluses, afin d'octroyer un contrat pour le marquage sur chaussée et aux intersections dans l'arrondissement de Verdun, pour l'année 2016, avec option de renouvellement pour les années 2017 et 2018;
2. D'octroyer le contrat à la firme *Lignco Sigma inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro 16-15112 (3 soumissionnaires);
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement requis, le cas échéant.

20.01 1163461007

CA16 210103

Octroyer un contrat à *Kelly Sani-Vac Inc.* pour les travaux de nettoyage de puisards, de drains de puisards, de paniers récupérateurs et de chambres de vannes ainsi que la disposition des déchets pour la Ville de Montréal, au prix total de 137 355,71 \$, taxes incluses (frais incidents : 10 860,52 \$) pour les années 2016 et 2017 - Appel d'offres public 16-15029 (6 soumissionnaires). (1163461009)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense de 137 355,71 \$, taxes incluses (frais incidents : 10 860,52 \$), afin d'octroyer un contrat pour les travaux de nettoyage de puisards, de drains de puisards, de paniers récupérateurs et de chambres de vannes ainsi que la disposition des déchets pour la Ville de Montréal, pour l'année 2016, avec option de renouvellement pour les années 2017 et 2018;
2. D'octroyer le contrat à la firme *Kelly Sani-Vac inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro 16-15029 (6 soumissionnaires);
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement requis, le cas échéant.

20.02 1163461009

CA16 210104

Octroyer un contrat, pour une durée d'un an, soit 2016, à la firme *Socomec Industriel inc.*, pour la reconstruction de trottoirs, de pavage et travaux divers sur différentes rues dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 453 107,97 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public S16-008 (6 soumissionnaires). (1163461003)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense de 453 107,97 \$, contingences et taxes incluses, afin d'octroyer un contrat pour la reconstruction de trottoirs, de pavage et travaux divers sur différentes rues dans l'arrondissement de Verdun, au cours de l'année 2016;

2. D'octroyer le contrat à la firme *Socomec Industriel inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro S16-008 (6 soumissionnaires);
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement requis, le cas échéant.

20.03 1163461003

CA16 210105

Octroyer un contrat à *Pavages Chenail inc.* pour la réfection de la chaussée et des sections de trottoirs pour les rues Wilson, Corot et Elgar (parc) - Dépense totale de 717 027,18 \$, contingences et taxes incluses (contrat : 696 142,90 \$ + incidences : 20 884,29 \$) - Appel d'offres public S16-010 (7 soumissionnaires). (1166730002)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense de 717 027,18 \$, taxes, incidences et contingences incluses, pour la réfection de la chaussée et des sections de trottoirs pour les rues Wilson, Corot et Elgar (parc);
2. D'octroyer le contrat à la firme *Les Pavages Chenail inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro S16-010 (7 soumissionnaires);
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.04 1166730002

CA16 210106

Octroyer un contrat à *Les Pavages Chenail inc.* pour la réfection de la chaussée et des sections de trottoirs pour les rues de Gaspé, Elgar (rive) et Hall - Dépense totale de 525 785,27 \$, contingences et taxes incluses (contrat 510 471,14 \$ + incidences 15 314,13 \$) - Appel d'offres public S16-009 (8 soumissionnaires). (1166730001)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense de 525 785,27 \$ pour la réfection de la chaussée et des sections de trottoirs pour les rues de Gaspé, Elgar (rive) et Hall;
2. D'octroyer le contrat à la firme *Les Pavages Chenail inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro S16-009 (8 soumissionnaires);
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement indiqué. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

20.05 1166730001

CA16 210107

Augmenter le contrat de *Catalogna et frères Ltée* pour les travaux de construction d'une station de pompage d'eau brute pour l'alimentation du Lac des Battures et des terrains de soccer du parc Adrien-D.-Archambault d'un montant de 351 171,44 \$, taxes incluses. La dépense totale passe de 1 051 835,43 \$ à 1 403 006,88 \$ - Appel d'offres public S15-014. (1166459005)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 351 171,44 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction d'une station de pompage d'eau brute pour l'alimentation du Lac des Battures et des terrains de soccer du parc Adrien-D.-Archambault, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie *Catalogna et frères Ltée* majorant ainsi le montant total du contrat de 1 051 835,43 \$ à 1 403 006,88 \$, taxes et contingences incluses;
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense additionnelle n'a aucun impact financier pour l'arrondissement.

20.06 1166459005

CA16 210108

Approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et le *Club de tennis Woodland* pour la gestion, l'exploitation et l'entretien du chalet et des terrains de tennis en terre battue, pour une durée d'un an, soit pour la saison 2016. Accorder une contribution financière de 5 000 \$, non taxable, au *Club de tennis Woodland* pour le coût des matériaux d'entretien des terrains encouru lors de la saison 2016. (1165114003)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et le *Club de tennis Woodland* pour la gestion, l'exploitation et l'entretien du chalet et des terrains de tennis en terre battue, pour une durée d'un an, soit pour la saison 2016;
2. DE mandater madame Marlène Gagnon, chef de la Division des sports, des loisirs et du développement social, à signer ledit protocole d'entente;
3. D'autoriser une contribution financière de 5 000 \$, non taxable, au *Club de tennis Woodland*, pour le coût des matériaux d'entretien des terrains de tennis en terre battue au cours de la saison 2016;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.07 1165114003

CA16 210109

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 783 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, relativement à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017). Approuver les projets de convention à cet effet. (1162586003)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 221 783 \$, non taxable, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, relativement à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017)

Organisme	Projet et période	Montant (en \$)
Centre communautaire Dawson (129387)	Les initiatives pour la réussite - un continuum d'interventions Du 4 janvier au 22 décembre 2016	25 900
J'apprends avec mon enfant (131501)	Persévérance scolaire : soutien aux partenaires en éducation Du 2 mai 2016 au 31 mars 2017	18 984
Pause Parents-Enfants de Verdun (129382)	Répit de fin de semaine Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016	14 907
Toujours ensemble (129386)	Prévention et animation jeunesse - été 2016 Du 30 mai au 30 août 2016	19 928
Fiduciaire : Centre communautaire Dawson (129387)	Un plant de tomate à la fois Du 21 février au 16 novembre 2016	24 600
Réseau bénévoles de Verdun inc. (157278)	Cuisine collective pour aînées et banque alimentaire Du 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017	24 240
Projet P.A.L. (142785)	Sécurité alimentaire / repas communautaire Du 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017	10 580
L'Ancre des jeunes (129392)	Camp de jour 2016 Du 13 juin au 19 août 2016	10 800
Chantier d'apprentissage optimal (CHAPOPOP) (142786)	Persévérance scolaire verdunoise (PERSCOV) - Phase 7 Du 15 février au 22 novembre 2016	13 730
CASA-CAFI (129364)	Soutien aux familles immigrantes vulnérables Du 1 ^{er} février au 30 décembre 2016	19 300
Corporation l'Espoir (129453)	Accompagnement de personnes aux prises avec une déficience intellectuelle afin de leur permettre de participer à un camp de jour estival Du 27 juin au 12 août 2016	12 414
Sous le toit de P.A.L. (185222)	Vers l'autonomie! Du 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017	26 400

- D'approuver les 12 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assurée par l'agglomération, pour un montant de 221 783 \$;
- DE mandater madame Caroline Fisette, directrice du bureau d'arrondissement, et/ou madame Nicole Ollivier, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, pour la signature desdites ententes, selon le cas.

CA16 210110

Accorder une contribution financière de 10 000 \$, non taxable, à l'organisme *Go le Grand Défi inc.*, dans le cadre de l'événement du *Grand Défi Pierre Lavoie* qui aura lieu le dimanche 19 juin 2016. (1164637022)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'accorder une contribution financière de 10 000 \$, non taxable, à l'organisme *Go le Grand Défi inc.*, dans le cadre de l'événement du *Grand Défi Pierre Lavoie* qui aura lieu le dimanche 19 juin 2016;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.09 1164637022

CA16 210111

Accorder une contribution financière de 200 \$, non taxable, à titre de bourse dans le cadre de la *Semaine verdunoise des apprenants adultes*. (1164637023)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'accorder une contribution financière de 200 \$, non taxable, à titre de bourses dans le cadre de la *Semaine verdunoise des apprenants adultes*;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.10 1164637023

CA16 210112

Dépôt pour information, par la Division des ressources financières, des rapports budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 25 mars 2016. (1167185010)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 25 mars 2016, tels que produits par la Division des ressources financières.

30.01 1167185010

CA16 210113

Dépôt pour information des virements de crédit du budget de fonctionnement, pour la période de mars 2016. (1167185012)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le dépôt pour information des virements de crédit du budget de fonctionnement, pour la période de mars 2016.

30.02 1167185012

CA16 210114

Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande, pour la période de mars 2016. (1167185011)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande, pour la période de mars 2016.

30.03 1167185011

CA16 210115

Dépôt, pour information, de la liste des décisions déléguées, prises par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), à l'arrondissement de Verdun, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2016. (1160357009)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE déposer, pour information, la liste des décisions déléguées prises par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), à l'arrondissement de Verdun, *en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés, abrogeant le Règlement G21-0004 (RCA14 210010)*, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2016.

30.04 1160357009

CA16 210116

Approuver une dépense de 200 \$, non taxable, pour l'achat de billets dans le cadre de la campagne de financement *Le burlesque est de retour du Centre communautaire pour aînés de Verdun*, qui aura lieu le 13 mai 2016. (1164637020)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'approuver une dépense de 200 \$, non taxable, pour l'achat de billets, dans le cadre de la campagne de financement *Le burlesque est de retour du Centre communautaire pour aînés de Verdun*;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

30.05 1164637020

CA16 210117

Autoriser le dépôt des demandes de soutien financier pour les projets en accessibilité universelle suivants : aménagements du parc Wilson et du parc de la Fontaine et les modifications au projet du centre culturel de Verdun dans le cadre du *Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016-2018, volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales*. (1166811005)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser le dépôt des demandes de soutien financier pour les projets en accessibilité universelle suivants :

- aménagements du parc Wilson et du parc de la Lafontaine ainsi que les modifications au projet du Centre culturel de Verdun dans le cadre du *Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016-2018, volet 2 : Accessibilité universelle des infrastructures municipales*.

30.06 1166811005

CA16 210118

Offrir, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, au Service des infrastructures de la voirie et des transports, que l'Arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des saillies de trottoir aux intersections des rues mentionnées au présent sommaire et faisant partie du réseau routier artériel. (1163461002)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'offrir, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, au Service des infrastructures de la voirie et des transports, que l'Arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des saillies de trottoir aux intersections des rues mentionnées au présent sommaire et faisant partie du réseau routier artériel.

30.07 1163461002

CA16 210119

Premier projet - Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la modification et l'occupation du bâtiment situé au 5348 à 5364, rue Bannantyne / 815 à 817, rue Argyle afin de transformer 3 espaces commerciaux en 3 logements et d'augmenter le nombre de logements de 8 à 11 dans la classe d'usage h3 « habitation multiplex » (lot 1 437 337). (1163203003)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET RÉSOLU :

D'adopter, tel que soumis, le premier projet de résolution approuvant le projet particulier visant la modification et l'occupation du bâtiment situé au 5348 à 5364, rue Bannantyne / 815 à 817, rue Argyle (lot 1 437 337), afin de transformer 3 espaces commerciaux en 3 logements et d'augmenter de 8 à 11 le nombre de logements dans la classe d'usage h3 « habitation multiplex », en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Verdun (RCA08 210003).

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au terrain formé du lot 1 437 337 illustré à l'annexe A en pièce jointe de la présente recommandation.

SECTION II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la transformation du bâtiment situé au 5348 à 5364, rue Bannantyne / 815 à 817, rue Argyle est autorisée afin de permettre l'occupation d'un bâtiment résidentiel de 3 étages et d'un maximum de 11 logements sur ce même emplacement, conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger au rapport logement/bâtiment maximum prescrit à la grille des usages et normes H01-67, et ce, pour un usage h3.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

SECTION III

CONDITIONS GÉNÉRALES

3. La délivrance d'un permis de rénovation visé par le présent règlement est conditionnelle au dépôt d'une garantie bancaire irrévocable, au montant de 11 250 \$, émise par une institution bancaire.

4. La garantie visée à l'article 3 demeure en vigueur jusqu'à ce que la transformation du bâtiment visé par le présent règlement soit complétée, incluant les travaux de transformation des façades. La garantie est d'une durée d'un an et est renouvelable automatiquement à l'échéance pour une période d'un an, pour toute la durée de ces travaux.

Si la garantie n'est pas renouvelée conformément au premier alinéa ou que les travaux de construction ne sont pas exécutés conformément à la présente résolution, le conseil de l'arrondissement de Verdun peut réaliser la garantie.

SECTION IV

CONDITIONS LIÉES À LA TRANSFORMATION DU BÂTIMENT

5. Les matériaux suivants sont autorisés pour le revêtement extérieur des façades :
 - a) la brique d'argile, de couleur ou mélange de couleurs et de texture similaires à celles de la brique existante sur le bâtiment, de format modulaire métrique ou format Québec;
 - b) la pierre naturelle ou le bloc architectural de couleur similaire à de la pierre naturelle, de texture bouchardée ou sablée, de format d'environ 590 mm (large) x 190 à 290 mm (haut).
6. Les linteaux et allèges sur la partie ancienne du bâtiment (1931) doivent être en pierre ou béton et de dimensions similaires à ceux existants.
7. L'aire de stationnement doit comporter 2 cases.
8. La demande de permis de rénovation déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement du terrain, incluant les cases de stationnement, les terrasses privées, les aires ou bacs de plantation et les accès piétons, avec la spécification des matériaux de revêtement et de la nature des surfaces végétalisées.
9. Les végétaux mentionnés à l'article 8 doivent être maintenus en bon état et remplacés au besoin.

La plantation d'un frêne est interdite.

SECTION V

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

SOUS-SECTION 1

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

10. Préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments* (11-018), les travaux suivants doivent être soumis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale en vertu de la présente section :

- 1° une modification à l'aménagement intérieur au niveau du rez-de-chaussée incluant l'aménagement du terrain;
- 2° une modification à l'apparence extérieure du bâtiment.

Les objectifs et critères de la présente section s'appliquent aux fins de la délivrance des permis ou certificats mentionnés au premier alinéa.

SOUS-SECTION 2

OBJECTIFS

11. Les objectifs d'aménagement sont les suivants :
 - 1° assurer des travaux sur le bâtiment de qualité architecturale supérieure et durable;
 - 2° permettre la réalisation de logements destinés à la clientèle familiale;
 - 3° concevoir un aménagement du terrain de qualité.

SOUS-SECTION 3

CRITÈRES

12. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs d'aménagement sont les suivants :
 - 1° favoriser des travaux respectant et mettant en valeur l'expression architecturale d'origine de la partie ancienne du bâtiment existant, datant de 1931;
 - 2° le plan d'aménagement du rez-de-chaussée et du terrain doit tendre à se conformer au plan de l'annexe B;
 - 3° la composition des élévations des façades du bâtiment doit être similaire à celle des élévations proposées de l'annexe B;
 - 4° les briques utilisées doivent être des briques recyclées, identiques aux briques existantes aux 2^e et 3^e étages, ou encore de nouvelles briques qui doivent tendre à être identiques dans leurs couleur, texture et format aux briques existantes.

SECTION VI

DÉLAI DE RÉALISATION

13. Les travaux de transformation conformes à la présente résolution et aux autres dispositions de zonage doivent être amorcés dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Annexe A

Certificat de localisation du terrain préparé par Michel Laferrière, arpenteur-géomètre, daté du 25 avril 2008.

Annexe B

Plans d'aménagement du rez-de-chaussée et sous-sol et élévations proposées des façades, pages A 108 à A 111, préparés par Stéphane Hazan, architecte, datés du 10 février 2016, estampillés en date du 18 avril 2016 par la DAUSE.

Dissidence : le conseiller Luc Gagnon

40.01 1163203003

CA16 210120

Premier projet - Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la construction d'une école primaire et préscolaire de 2 étages et de 14 classes au 1310, rue Lloyd-George - Annexe de l'école Notre-Dame-de-la-Garde (lot 2 311 254). (1165291006)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter, tel que soumis, le premier projet de résolution approuvant le projet particulier visant à permettre la construction d'une école primaire et préscolaire de 2 étages et de 14 classes au 1310, rue Lloyd-George – Annexe de l'école Notre-Dame-de-la-Garde – lot 2 311 254.

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au terrain formé du lot 2 311 254 illustré à l'annexe A en pièce jointe du présent sommaire.

SECTION II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction et l'occupation d'un bâtiment de 2 étages abritant une école primaire et préscolaire sont autorisées sur ce même emplacement, conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger aux dispositions suivantes de la grille des usages et normes E01-06 : le rapport bâti/terrain maximal et le coefficient d'occupation maximal. Il est également permis de déroger aux articles suivants du Règlement de zonage de l'arrondissement de Verdun (1700), 90, 91, 97, 105 et 167. Le bâtiment compris dans le projet ne sera pas soumis à la procédure de PIIA prévue à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Verdun (1700).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celle prévue à la présente résolution s'applique.

SECTION III

CONDITIONS LIÉES À LA CONSTRUCTION

3. Le projet comporte une école sur le territoire d'application illustré à l'annexe A de la présente résolution.
4. Le rapport bâti/terrain maximal du bâtiment est de 0,4.
5. Le coefficient d'occupation au sol du bâtiment doit être d'un maximum de 0,85.
6. La hauteur du bâtiment doit être d'un maximum de 2 étages.
7. La marge avant minimale du côté de la rue Churchill est de 1 m.
8. La toiture des bâtiments doit être plate et son revêtement de couleur claire permettant de réfléchir la chaleur.
9. Les matériaux suivants sont autorisés pour le revêtement extérieur du bâtiment : la maçonnerie lourde, la brique d'argile, le bois teint ou peint, le fibrociment, le métal anodisé ou peint, le panneau de béton et la céramique d'une épaisseur minimale de 15 mm, assemblée de façon mécanique.
10. Une fenêtre et une porte peuvent comporter une imposte ou une partie fixe.
11. L'aire de stationnement doit comporter entre 0 et 10 cases. Si une aire de stationnement est réalisée au territoire décrit à l'article 1, une case de stationnement doit être réservée pour les personnes à mobilité réduite.
12. La voie d'accès de l'aire de stationnement doit être d'une largeur pouvant varier de 5,5 à 6,7 m. Les cases de stationnement doivent être d'une largeur minimale de 2,75 m et d'une longueur minimale de 5,5 m.
13. Les demandes de permis de construction déposées en vertu de la présente résolution doivent être accompagnées d'un plan d'aménagement paysager traitant des superficies libres de l'ensemble du projet, incluant la cour d'école, l'aire de stationnement, les cours et les accès piétons.

Le plan d'aménagement paysager doit prévoir, pour l'ensemble de l'emplacement, le nombre, la variété et la dimension des arbres ou arbustes devant être plantés sur le site.

14. Les végétaux mentionnés à l'article 13 doivent être maintenus en bon état et remplacés au besoin. Le cas échéant, un végétal doit être remplacé par un autre de même essence ou par un végétal d'une essence équivalente.

La plantation d'un frêne est interdite.

SECTION IV

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

SOUS-SECTION I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

15. Préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments* (11-018), les travaux suivants doivent être soumis à l'approbation d'un PIIA en vertu de la présente section :

- 1° une construction, incluant l'aménagement paysager;
- 2° un agrandissement;
- 3° une modification à l'apparence extérieure d'un bâtiment;
- 4° une modification à l'implantation d'un bâtiment.

Les objectifs et critères de la présente section s'appliquent aux fins de la délivrance des permis ou certificats mentionnés au premier alinéa.

16. En plus des plans et documents exigés lors de la demande de permis de construction, une étude de stationnement devra être déposée aux fins de l'étude des plans au PIIA.

SOUS-SECTION 2

OBJECTIFS

17. Les objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° implanter une nouvelle école primaire répondant aux besoins de la portion sud du territoire de l'arrondissement de Verdun;
- 2° assurer la construction d'une école présentant une architecture supérieure et durable;
- 3° assurer la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine s'insérant au quartier Crawford Park;
- 4° construire un bâtiment mettant de l'avant les principes du développement durable;
- 5° concevoir une cour d'école fonctionnelle accompagnée d'un aménagement paysager de qualité;
- 6° réduire les impacts du projet sur l'effet des îlots de chaleur urbains et sur le rejet des eaux de pluie à l'égout.

SOUS-SECTION 3**CRITÈRES****18. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs d'aménagement sont les suivants :**

- 1° favoriser une composition architecturale contemporaine qui sera compatible au milieu d'insertion;
- 2° favoriser une composition architecturale incluant un volet ludique affirmant l'usage scolaire du bâtiment;
- 3° favoriser une production architecturale et une architectonique durable et pérenne;
- 4° les façades doivent tendre à respecter les volumétries dessinées aux élévations de l'annexe B;
- 5° l'implantation du bâtiment doit tendre à se conformer au plan de l'annexe B;
- 6° favoriser une coloration avec des accents vivifiant les façades;
- 7° souligner la présence des entrées principales du bâtiment par le jeu de la volumétrie, les revêtements extérieurs et le traitement des saillies;
- 8° maximiser la plantation d'arbres sur les espaces libres du terrain, notamment en interface avec le domaine public et près de l'aire de stationnement;
- 9° favoriser la percolation des eaux de pluie dans le sol par l'aménagement paysager et par un aménagement écologique de l'aire de stationnement;
- 10° aménager un espace pour le déneigement de l'aire de stationnement;
- 11° l'aménagement de l'accès au rez-de-chaussée du bâtiment doit favoriser l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite;
- 12° favoriser l'aménagement d'un espace de dépôt des ordures intégré à l'aménagement paysager et permettant d'en réduire l'impact visuel;
- 13° l'aménagement de l'aire de stationnement doit répondre aux besoins de l'établissement, tout en considérant le nombre de places de stationnement sur rue disponible.

SECTION V**DÉLAI DE RÉALISATION**

19. Les travaux de construction conformes à la présente résolution et aux autres dispositions de zonage doivent être amorcés dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Annexe A

Plan du lot 2 311 254 préparé le 11 octobre 2011 par Louis Boudreault, arpenteur-géomètre et estampillé en date du 7 avril 2016 par la Division de l'urbanisme.

Annexe B

Plan d'implantation et élévations du bâtiment à construire, pages A001, A301 et A302, préparés en 2016 par Riopel et associés architectes et estampillés en date du 13 avril 2016 par la Division de l'urbanisme.

CA16 210121

Premier projet - Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la transformation et l'agrandissement du bâtiment situé au 4390 à 4400, boulevard LaSalle pour rénover l'Auditorium de Verdun et reconstruire l'Aréna Denis-Savard - lot 1 619 421. (1163203004)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter, tel que soumis, le premier projet de résolution approuvant le projet particulier visant la démolition d'une partie du bâtiment situé au 4390 à 4400, boulevard LaSalle (lot 1 619 421), l'aréna Denis-Savard, et sa reconstruction, tout en l'agrandissant et en le modifiant, ainsi que la rénovation majeure de la partie ancienne, l'Auditorium de Verdun, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Verdun (RCA08 210003).

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au terrain formé du lot 1 619 421 illustré à l'annexe A en pièce jointe du présent sommaire.

SECTION II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition d'une partie du bâtiment portant les numéros 4390-4400, boulevard LaSalle est autorisée afin de permettre la rénovation majeure de sa partie ancienne, l'Auditorium de Verdun, et la reconstruction, tout en la modifiant et l'agrandissant, de l'Aréna Denis-Savard.

À cette fin, il est permis de déroger aux articles 90, 91, 103 à 107, 107.1 à 107.5 et 167.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

SECTION III

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

SOUS-SECTION 1

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

3. Préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments* (11-018), les travaux suivants doivent être soumis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale en vertu de la présente section :

- 1° une modification à l'apparence extérieure du bâtiment;
- 2° un agrandissement;
- 3° une modification à son implantation.

Les objectifs et critères de la présente section s'appliquent aux fins de la délivrance des permis ou certificats mentionnés aux alinéas précités.

SOUS-SECTION 2

OBJECTIFS

4. Les objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1 préserver et mettre en valeur l'expression architecturale d'origine de la partie ancienne du bâtiment, l'Auditorium de Verdun;
- 2° favoriser une expression architecturale contemporaine, de grande qualité sur la partie reconstruite et agrandie, l'Aréna Denis-Savard.

SOUS-SECTION 3

CRITÈRES

5. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs d'aménagement sont les suivants :
- 1° les travaux de rénovation sur la partie ancienne du bâtiment tendent vers la restauration de son apparence et expression architecturale d'origine et favorisent sa mise en valeur;
 - 2° la composition architecturale de la partie reconstruite et agrandie s'affirme par une expression architecturale contemporaine, à la fois contrastante et compatible avec l'expression architecturale d'origine de la partie ancienne, et sans écraser ou dominer cette dernière;
 - 3° l'implantation du bâtiment doit tendre à se conformer au plan de l'annexe B;
 - 4 l'expression architecturale des élévations de la façade principale et des autres murs du bâtiment doit être similaire à celle des plans de l'annexe B.

SECTION VII

DÉLAI DE RÉALISATION

6. Les travaux de construction conformes à la présente résolution et aux autres dispositions de zonage doivent être amorcés dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Annexe A

Plan de site du terrain préparé par François Houle, arpenteur-géomètre, daté du 29 mars 2016, estampillé en date du 19 avril 2016 par la Division de l'urbanisme.

Annexe B

Plans, coupe et élévations du bâtiment, pages A50, A100 à A102, A300, A350, A351 et A355 préparés par les architectes FABG, estampillés en date du 19 avril 2016 par la Division de l'urbanisme.

40.03 1163203004

CA16 210122

Adoption - Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la modification et l'occupation du bâtiment sis au 3375 à 3385, rue Evelyn pour réduire le nombre de 5 à 4 logements dans la classe d'usage h3 « habitation multiplex » (lot 1 153 224). (1165291003)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter, tel que soumis, la résolution approuvant le projet particulier visant à permettre la modification et l'occupation du bâtiment de 5 logements sis au 3375 à 3385, rue Evelyn, pour y aménager 4 logements (lot 1 153 224).

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au bâtiment existant sur le lot 1 153 224 illustré à l'annexe A en pièce jointe du présent sommaire.

SECTION II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la modification et l'occupation du bâtiment existant pour y aménager 4 logements sont autorisées sur l'emplacement, conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger au nombre de logements minimal de 5 logements à l'usage h3 « habitation multiplex » du groupe « Habitation », prescrit à l'article 35 du Règlement de zonage 1700.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celle prévue à la présente résolution s'applique.

SECTION III

CONDITIONS LIÉES À LA MODIFICATION ET À L'OCCUPATION DU BÂTIMENT

3. La modification du bâtiment existant est autorisée afin d'occuper le bâtiment avec 4 logements.

SECTION IV

DÉLAI DE RÉALISATION

4. Les travaux de modification conformes à la présente résolution et aux autres dispositions de zonage doivent être amorcés dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

ANNEXE A

Certificat de localisation du terrain préparé par M. Maurice Delisle, arpenteur-géomètre, le 4 juin 2015, minute 9883, et estampillé en date du 16 février 2016, par la Division de l'urbanisme.

40.05 1165291003

CA16 210123

Édicter une ordonnance afin de permettre l'installation d'une contre-terrasse sur la voie publique, non attenante à un établissement commercial, dans le cadre du projet de *Piano urbain de la SDC Wellington*. (1162959003)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'édicter, en vertu du Règlement 1516 sur l'occupation du domaine public, une ordonnance relative à l'installation d'une contre-terrasse sur le domaine public, non attenante à un usage commercial, occupant 2 cases de stationnement et une partie du trottoir devant le presbytère de l'Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et visant également la tenue de représentations théâtrales et musicales sur l'estrade attenante à la terrasse;
2. D'octroyer à la Société de développement commercial (SDC) Wellington, des subventions, sous forme de gratuité, totalisant 1 209 \$ et détaillées comme suit :
 - demande de permis de terrasse commerciale sur le domaine public : 345 \$
 - location du matériel (planchers et garde-corps) : 864 \$.

40.06 1162959003

CA16 210124**Édicter les ordonnances nécessaires relatives, dans le cadre des événements *Verdun en scènes - Édition été 2016*, organisés par l'arrondissement de Verdun. (1164637021)**

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires relatives, et ce, dans le cadre des événements *Verdun en scènes - Programmation estivale 2016*, organisés par l'arrondissement de Verdun.

Lieux	Événements	Détails des ordonnances
1) PLACE PUBLIQUE, SITUÉE DEVANT LE CENTRE CULTUREL DE VERDUN (5955, rue Bannantyne)	ILAM - Musique du monde	Mardi 21 juin 2016 de 12 h à 22 h 30
	HISSE ET HO - Théâtre clownesque	Mardi 26 juillet 2016 de 12 h à 22 h 30
	INDISCRÉTIONS PUBLIQUES - Théâtre	Jeudi 11 août 2016 de 12 h à 22 h 30
	CITIZEN FOUR - Cinéma sous les étoiles	Vendredi 12 août 2016 de 17 h à 23 h 30
	L'OR DU GOLFE - Cinéma sous les étoiles	Vendredi 19 août 2016 de 17 h à 23 h 30
	UNPLUGGES, LA CIE OTRILLA ORILLA - Danse flamenco	Mardi 16 août 2016 de 14 h à 22 h 30
2) PARC DE L'HONORABLE GEORGE-O'REILLY (situé en bordure du fleuve Saint-Laurent)	JOSEPH EDGAR - Pop rock francophone	Jeudi 23 juin 2016 de 9 h à 23 h 30 (la scène sera démontée le 24 juin 2016 en avant-midi)
	MADE IN KOUGLISTAN, THROW 2 CATCH - Festival Montréal complètement cirque 2016	Mercredi 13 juillet 2016, de 12 h au vendredi 15 juillet 2016, à 12 h
	LES DÉCULOTTÉS - Théâtre La Roulotte	Jeudi 28 juillet 2016 de 14 h à 21 h
	SALLY FOLK - Pop francophone (dans le cadre des activités du Triathlon de Verdun)	Vendredi 12 août 2016, de 9 h au lundi 15 août 2016, à 12 h
3) PARC GRENIER (situé à l'angle de la rue Wellington et du boulevard LaSalle)	LOUIS-JEAN CORMIER - Pop rock francophone	Jeudi 18 août 2016, de 8 h 30 à 23 h 30 (la scène sera démontée le vendredi 19 août en avant-midi)
	PICKIN' PARTY BLEUGRASS BAND - Folk, bleugrass	Mardi 19 juillet 2016 de 12 h à 22 h 30
	CHASSEPAREIL - Folk	Mardi 2 août 2016 de 12 h à 22 h 30
4) PARC ARTHUR-TERRIEN (situé au 3750, boulevard Gaétan-Laberge)	CHERRY CHÉRIE - Rock and roll	Mardi 23 août 2016 de 12 h à 22 h 30
	THE CUBAN MARTINEZ SHOW - Musique du monde (dans le cadre du Festival International de Percussions 2016)	Jeudi 7 juillet 2016, de 8 h au lundi 11 juillet 2016, à 12 h
5) PARC WEST VANCOUVER (situé à l'angle du boulevard de L'Île-des-Sœurs et de la rue Corot, en bordure du fleuve Saint-Laurent)	HOMMAGE À MAYNARD FERGUSON - Jazz	Jeudi 30 juin 2016 de 9 h à 23 h 30
	THE TRAGEDY OF JULIUS CAESAR - Repercussion Theater (dans le cadre de la tournée du Conseil des Arts et de la campagne de financement)	Jeudi 21 juillet 2016 de 12 h à 23 h

	LES DÉCULOTTÉS - Théâtre La Roulotte	Jeudi 4 août 2016 de 14 h à 22 h
	ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN - Concert estival	Vendredi 5 août 2016, de 12 h au lundi 8 août 2016, à 12 h
	LE SEL DE LA TERRE - Cinéma sous les étoiles	Vendredi 26 août 2016 de 17 h à 23 h 30
6) ESPLANADE DE LA POINTE-NORD (située au 205, rue de la Rotonde, dans le quartier de L'Île-des-Sœurs)	AFRICAN GUITAR SPIRIT - Musique du monde	Mardi 5 juillet 2016 de 12 h à 22 h 30
	JAZZ STREET BOYZ - Jazz	Mardi 9 août 2016 de 12 h à 22 h 30
7) PLANCHER DE DANSE - SERRES MUNICIPALES (situées au 7000, boulevard LaSalle)	CALL ME WAYNE - Swing	Mardi 12 juillet 2016 de 12 h à 23 h 30
	QUINTETO CINCOS ESQUINA - Tango	Mercredi 10 août 2016 de 12 h à 23 h 30

En vertu des règlements suivants:

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516).

40.07 1164637021

CA16 210125

Recommander la dérogation quant à la tarification, dans le cadre de l'événement du *Grand Défi Pierre Lavoie*, qui aura lieu le dimanche 19 juin 2016. Approuver les réservations et gratuités de stationnement qui relèvent de la responsabilité de l'arrondissement de Verdun. Édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue de cet événement public. (1164637018)

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

- DE déroger quant à la tarification dans le cadre de l'événement du *Grand Défi Pierre Lavoie*, qui aura lieu le dimanche 19 juin 2016;
- D'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue de cet événement.

ÉVÉNEMENT	LIEU	DÉTAILS DE L'ORDONNANCE
Grand Défi Pierre Lavoie <i>Go le Grand Défi inc.</i>	Stationnements pour 215 VR ainsi que 100 véhicules d'organisation	Dimanche 19 juin 2016, de 13 h 45 à 14 h
Zone Stationnement des équipes cyclistes lors de l'arrêt du 1 000 km	- Auditorium de Verdun (34, 35 et 36)	Dimanche 19 juin 2016, de 13 h 45 à 14 h
	- Hôpital de Verdun (33) – 100 cases	Dimanche 19 juin 2016, de 5 h à 12 h
	- Rue de l'Église - Interdiction de stationner sur la rue de l'Église, entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun.	Dimanche 19 juin 2016, de 5 h à 14 h
	- Boulevard LaSalle - Interdiction de stationner sur le boulevard LaSalle (côté est), entre les rues Desmarchais et Woodland.	Dimanche 19 juin 2016, de 6 h à 12 h
	- Parc Arthur-Therrien, côté du chalet de parc	Dimanche 19 juin 2016, de 5 h à 12 h

Stationnements sur rues:

- Boulevard Gaétan-Laberge

Stationnement en double de nos VR côté est (parc), voie à double sens, côté ouest pour les véhicules qui utilisent ce boulevard. Entre les rues Gilberte-Dubé et Hickson.

- École secondaire Monseigneur-Richard

Enclos cyclistes

Dimanche 19 juin 2016, de 6 h à 12 h

Fermeture complète du boulevard LaSalle entre la 1^{re} Avenue et la rue Desmarchais.

Arrivée de 400 cyclistes

Dimanche 19 juin 2016, de 5 h à 14 h

Convoi Peloton de cyclistes et de véhicules sur le boulevard LaSalle entre la rue Fayolle et la 2^e Avenue.

Le convoi total mesure généralement moins d'un kilomètre.

Halte cycliste animée avec services aux cyclistes et aux bénévoles

Dimanche 19 juin 2016, de 11 h à 11 h 30

Parc Monseigneur-J.-A.-Richard, situé à l'angle de la rue Desmarchais et le 5^e Avenue

Le montage commencera le samedi 18 juin 2016 à 9 h pour se terminer le lundi 20 juin 2016.

Fermeture du boulevard LaSalle, entre la 1^{re} Avenue et la rue Desmarchais.

Dimanche 19 juin 2016, de 5 h à 14 h

Départ de 1 000 cyclistes

Dimanche 19 juin 2016, de 12 h 30 à 13 h

Parcours:

Boulevard LaSalle, entre la 2^e Avenue et la rue Willibrord

Rue Willibrord, entre le boulevard LaSalle et la rue Wellington

Rue Wellington, entre la rue Willibrord jusqu'au boulevard LaSalle

Boulevard LaSalle jusqu'à la rue Henri-Duhamel

Rue Henri-Duhamel jusqu'à la rue Joseph

Le convoi Peloton de cyclistes et de véhicules qui encadrent les participants se déplacent ensemble vers la même destination, escortés par la police.

Le convoi total mesure généralement moins de un kilomètre.

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
- Règlement sur les tarifs des parcs municipaux de stationnement (RCA13 210007) et son annexe A;
- Règlement sur les tarifs (RCA15 210010) et son annexe C.

40.08 1164637018

CA16 210126

Recommander la dérogation quant à la tarification. Approuver les heures de réservation du parc municipal de stationnement Ethel. Édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics. (1164637015)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. DE déroger quant à la tarification dans le cadre des événements mentionnés au sommaire, le cas échéant;
2. D'approuver les heures de réservation du parc municipal de stationnement Ethel;
3. D'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics mentionnés au sommaire, le cas échéant.

ÉVÉNEMENTS	LIEUX	DÉTAILS DES ORDONNANCES
1) Fête de soccer - Île-des-Sœurs Association du soccer mineur de Verdun - IDS	Parc Adrien-D.-Archambault situé sur le boulevard de la Forêt dans le quartier de L'Île-des-Sœurs	Samedi 10 septembre 2016, de 7 h à 17 h Installation des équipements de vendredi 9 septembre 2016, dès 9 h <i>En cas de pluie, l'événement est reporté au dimanche 11 septembre 2016, de 7 h à 17 h.</i>
2) Fête de soccer - Verdun Association du soccer mineur de Verdun - Verdun	Parc Beurling situé au 6001, rue Beurling	Samedi 27 août 2016, de 5 h à 18 h <i>En cas de pluie, l'événement est reporté au dimanche 27 août 2016, de 5 h à 18 h.</i>
3) Championnat Pee-wee, bantam, midget de crosse 2016	Auditorium de Verdun, situé au 4110, boulevard LaSalle Parc Willibrord, situé au 800, rue Willibrord	Du jeudi 4 août au dimanche 7 août 2016, de 7 h à 22 h
4) Points de livraison des paniers biologiques Équiterre	Ferme: Potagers des nues mains Place publique située au 5955, rue Bannantyne, devant le Centre culturel de Verdun Ferme - Potager André Samson La Station située au 201, rue Berlioz dans le quartier de L'Île- des-Sœurs	Tous les mercredis, du 25 juin au 9 novembre 2016, de 14 h 30 à 20 h Tous les jeudis, du 5 juin au 25 novembre 2016, de 14 h à 20 h
5) Journée plein air ESMR École secondaire Monseigneur- Richard	Parc Arthur-Therrien situé au 3750, boulevard Gaétan- Laberge	Vendredi 27 mai 2016 de 5 h à 18 h

6) Tournoi de soccer adultes Association du soccer mineur de Verdun	Parc Beurling situé au 6001, rue Beurling	Vendredi 8 juillet, samedi 9 juillet et dimanche 10 juillet 2016 de 8 h à 23 h 30
7) Campagne de financement lave-auto 30e Groupe Scouts Notre-Dame-de-Lourdes de Verdun	96, rue Gilberte-Dubé (devant le commerce Canadian Tire)	Samedi 16 juillet 2016 de 8 h à 16 h
8) Best game ever du football Association du football mineur de Verdun	Parc Arthur-Therrien situé au 3750, boulevard Gaétan-Laberge	Dimanche 9 octobre 2016 de 6 h à 20 h
9) Zumba et cetera SDC Wellington	rue Wellington, entre les rues de l'Église et Galt et Parc municipal de stationnement Ethel	Dimanche 29 mai 2016 de 00 h 01 à 23 h 59
10) Inauguration du skate park Arrondissement de Verdun	Parc Arthur-Therrien situé au 3750, boulevard Gaétan-Laberge	Vendredi 27 mai 2016 de 11 h à 21 h
11) Programmation estivale du plancher de danse Arrondissement de Verdun	Piste de danse située aux Serres municipales 7000, boulevard LaSalle	Du dimanche 14 mai au dimanche 21 août 2016, de 17 h à 23 h
12) Journée cube énergie Réseau d'affaires Verdun	Parc Arthur-Therrien situé au 3750, boulevard Gaétan-Laberge Trajet de la marche: Le départ de la marche se fera près de la scène dans le Parc Arthur-Therrien, en direction de l'École secondaire Monseigneur-Richard. Une fois le tour du bâtiment fait, les participants se dirigeront sur la piste cyclable qui longe les berges, et ce, jusqu'à la hauteur de la rue Moffat pour revenir au Parc Arthur-Therrien, mais en longeant le boulevard LaSalle.	Vendredi 20 mai 2016, de 9 h à 14 h 30 <i>En cas de pluie, le pique-nique aura lieu à l'intérieur de l'Aréna Denis-Savard. Le montage sera fait le jeudi 19 mai 2016.</i>
13) Championnats provinciaux de baseball Association du baseball mineur de Verdun	Parc Arthur-Therrien situé au 3750, boulevard Gaétan-Laberge	Du jeudi 14 juillet au dimanche 17 juillet 2016, de 7 h à 23 h 59
14) Bazar SDC Wellington	Espaces de stationnement situés devant le presbytère de l'Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (à l'angle des rues Galt et Wellington)	Du jeudi 26 mai 2016, de 8 h, jusqu'au lundi 3 octobre 2016, à 20 h
15) Marché fermier de L'Île-des-Sœurs L'Art d'élever les enfants	La Station située au 201, rue Berlioz	Dimanche 29 mai 2016 de 8 h à 17 h
16) Empire Demo – Skatepark Arrondissement de Verdun en collaboration avec le promoteur Empire	Skatepark, situé dans le parc Arthur-Therrien, au 3750, boulevard Gaétan-Laberge	Dimanche 22 mai 2016, de 16 h à 20 h

En vertu des règlements suivants:

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);

- Règlement sur les tarifs des parcs municipaux de stationnement (RCA13 210007) en vigueur et son annexe A;
- Règlement sur les tarifs (RCA15 210010) et son annexe C.

40.09 1164637015

CA16 210127

Approuver le protocole d'entente avec la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et le Centre communautaire Dawson, pour la réalisation des marchés publics des secteurs Wellington-de-l'Église et Desmarchais-Crawford de l'arrondissement de Verdun. Accorder une contribution financière de 8 000 \$, non taxable. Déroger au règlement quant à la tarification dans le cadre des événements mentionnés au sommaire. Édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des marchés publics des secteurs Wellington-de-l'Église et Desmarchais-Crawford de l'arrondissement de Verdun. (1164637019)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et le Centre communautaire Dawson, pour l'organisation de marchés publics 2016;
2. D'accorder une contribution financière de 8 000 \$, non taxable, à l'organisme Centre communautaire Dawson;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
4. DE déroger quant à la tarification dans le cadre des événements mentionnés au sommaire;
5. D'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics mentionnés au sommaire.

NOMS DES MARCHÉS PUBLICS	LIEUX	DÉTAILS DES ORDONNANCES
Marché public du secteur Wellington-de-l'Église	Espace vert sur les berges de l'arrondissement de Verdun situé entre la 1 ^{re} Avenue et la 4 ^e Avenue	Tous les dimanches, du 3 juillet au 2 octobre 2016, entre 11 h et 17 h
Marché public du secteur Desmarchais-Crawford	Espace vert situé devant l'entrée principale du Centre culturel de Verdun situé au 5955, rue Bannantyne	Tous les mercredis, du 29 juin au 28 septembre 2016, entre 14 h 30 et 20 h 30

En vertu des règlements suivants:

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
- Règlement sur les tarifs (RCA15 210010) et son annexe C.

40.10 1164637019

CA16 210128

Approuver la modification du montant total des gratuités offertes à l'organisme Centre communautaire Dawson, dans le cadre de l'événement *Rallye pour les jeunes et marché aux puces*. Recommander une dérogation quant à la tarification et la durée d'utilisation. Approuver les modifications de l'ordonnance. (1164637006)

La tenue de l'événement Rallye pour les jeunes et Marché aux puces, organisé par le Centre Communautaire Dawson, a été approuvée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 1^{er} mars 2016, CA16 210051. La recommandation initiale demeure inchangée. Par contre, le montant des gratuités augmente de 231 \$ afin de couvrir le permis temporaire d'occupation du domaine public.

De plus, l'organisme désire utiliser le parc municipal de stationnement numéro 22 qui est sous la responsabilité de Stationnement de Montréal.

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'octroyer la subvention additionnelle pour les services et équipements requis lors de l'événement mentionné au sommaire addenda;
- De déroger quant à la tarification et la durée d'utilisation dans le cadre de l'événement mentionné au sommaire addenda;
- D'édicter l'ordonnance corrigée relative à la tenue de l'événement public extérieur mentionné au sommaire addenda.

En vertu des règlements suivants:

- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
- Règlement sur les tarifs (RCA15 210010) et son annexe A;

Le Conseil d'arrondissement appuie la recommandation d'offrir gratuitement le parc municipal de stationnement numéro 22. La demande sera acheminée aux instances concernées afin de faire couvrir ladite borne de stationnement. Cette transaction se fera dans le système Détour.

40.11 1164637006

CA16 210129

Avis de motion et adoption du premier projet - Règlement de zonage 1700-107. (1163203002)

Le conseiller Luc Gagnon donne avis de motion qu'un « Règlement modifiant le Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, de façon à :

- Créer une nouvelle zone E02-139 avec l'usage spécifiquement permis de « lieu de culte » pour le lot 1 260 129 (165, rue Galt) et ajuster les normes prescrites pour la nouvelle zone;
- Interdire l'usage camping sur le territoire de l'arrondissement de Verdun »

Est soumis.

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le **premier projet** du Règlement de zonage 1700-107, tel que présenté.

43.01 1163203002

CA16 210130

Adoption - Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (SDC) Wellington (exercice financier 2016). (1166811003)

Pour faire suite à l'avis de motion donné par le maire Jean-François Parenteau lors de la séance ordinaire du 5 avril 2016, résolution CA16 210091, le règlement RCA16 210001 sur les subventions à la Société de développement commercial (SDC) Wellington (exercice financier 2016) est soumis.

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le Règlement RCA16 210001 tel que présenté, tous les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

48.01 1166811003

CA16 210131

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (RCA15 210010). (1160774001)

Pour faire suite à l'avis de motion donné par le maire Jean-François Parenteau lors de la séance ordinaire du 5 avril 2016, résolution CA16 210092, le règlement RCA15 210010-1 modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (RCA15 210010) est soumis.

Ledit règlement vise la modification du tarif de location des quais de la Marina ainsi que l'émission d'un permis relatif à l'installation des rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Règlement RCA15 210010-1 soit adopté tel que présenté, tous les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

48.02 1160774001

CA16 210132

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516). (1163461005)

Pour faire suite à l'avis de motion donné par le maire Jean-François Parenteau lors de la séance ordinaire du 5 avril 2016, résolution CA16 210093, le règlement 1516-9 modifiant le Règlement 1516 concernant l'occupation du domaine public est soumis.

Ledit règlement vise à mieux encadrer l'installation de rampes d'accès pour personnes à mobilité réduite empiétant sur le domaine public.

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Règlement 1516-9 soit adopté tel que présenté, tous les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

48.03 1163461005

CA16 210133

Rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires par le conseil d'arrondissement concernant les mouvements de personnel à l'arrondissement de Verdun, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2016. (1166704006)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver le rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires par le conseil d'arrondissement concernant les mouvements de personnel à l'arrondissement de Verdun, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2016.

50.01 1166704006

CA16 210134

Dépôt, pour information, du compte rendu adopté par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, pour la séance tenue le 8 mars 2016, à l'arrondissement de Verdun. (1160357008)

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE déposer, pour information, le compte rendu adopté par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour la séance tenue le 8 mars 2016, à l'arrondissement de Verdun.

60.01 1160357008

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au conseil.

70.01

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 22 h.

70.02

JEAN-FRANÇOIS PARENTEAU
MAIRE D'ARRONDISSEMENT

CAROLINE FISETTE
SECRETAIRE D'ARRONDISSEMENT